

**CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'580'000.00 TTC DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE POUSSY ET DE L'ÉCHARPINE ET À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN DE L'ÉCHARPINE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

## 1. Contexte – Remplacement et sécurisation de la conduite GAZNAT

La société GAZNAT SA exploite une canalisation de transport de gaz à haute pression, qui traverse le territoire communal du Lignon à la zone industrielle des Batailles, en passant par le Bois des Frères, le chemin de Poussy, de l'Écharpine et la route du Nant-d'Avril. Un projet de remplacement et de sécurisation du tronçon de la conduite de transport de gaz situé sous les chemins de Poussy et de l'Écharpine est prévu à court terme. Ce tronçon est représenté par le tracé en rouge sur la figure 1 ci-dessous.



Figure 1 : tracé de la conduite Gaznat (tracé en gras rouge)

Ce projet consiste à remplacer la conduite existante par une conduite dont l'épaisseur des parois est renforcée, et de disposer sur celle-ci une dalle de protection en béton de 1.50 m de large et 10 cm d'épaisseur.

Crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'580'000.00 TTC destiné à l'entretien des chemins de Poussy et de l'Écharpine et à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin de l'Écharpine

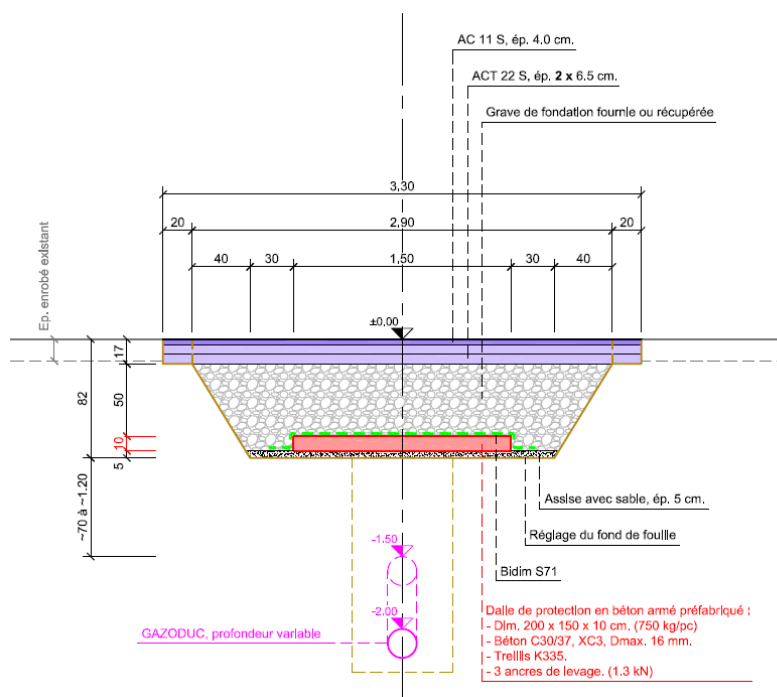


Figure 2 : coupe des travaux de remplacement et de sécurisation de la conduite Gaznat

Le projet de GAZNAT SA était en phase de procédure d'autorisation (Procédure fédérale d'approbation des plans, PAP) en 2022. La procédure a été suspendue à la demande de l'Office de l'urbanisme (OU) et de la Commune de Vernier afin d'étudier un principe de sécurisation permettant de réduire le risque induit par le gazoduc à un niveau compatible avec une densification des constructions sur le secteur. Actuellement, GAZNAT SA doit effectuer cette nouvelle évaluation du risque et retenir une variante de sécurisation.

Selon le planning de projet de GAZNAT SA, la réalisation des travaux devrait avoir lieu à partir de fin 2026 et s'étendront sur 2027 pour tenir compte des délais d'étude et d'instruction de la PAP.

Ces travaux faisant l'objet de lourdes procédures administratives et de sécurité, la mutualisation de travaux souterrains de manière conjointe à ceux prévus par GAZNAT SA est à privilégier. La conduite de gaz étant située au milieu de la chaussée, les revêtements actuels feront l'objet d'une réfection complète afin de limiter les interventions ultérieures d'entretien et de renouvellement de cette chaussée. Sur la largeur totale du domaine public, une bande de 3.30 m sera financée par GAZNAT SA, le reste étant réparti au prorata des éventuels commanditaires de travaux souterrains (Ville de Vernier pour l'assainissement et l'éclairage public, SWISSCOM pour le réseau télécom, les SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE pour le reste des réseaux).

## 2. Réseau d'assainissement

### 2.1. Situation actuelle

Comme l'illustre la Figure 3, le réseau d'assainissement situé sous le chemin de Poussy est de type séparatif (présence d'une canalisation pour l'évacuation des eaux usées et d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales), alors que celui situé sous le chemin de l'Écharpine est encore de type unitaire (eaux pluviales et eaux usées issues des biens-fonds privés évacuées de manière mélangée dans une canalisation unique). Ce collecteur unitaire se déverse dans le réseau d'eaux usées du chemin de Poussy. Cette situation engendre, par temps de pluie, une surcharge du réseau d'eaux usées et une altération du fonctionnement de la station d'épuration.

Les eaux pluviales de la chaussée du chemin de l'Écharpine sont quant à elles évacuées dans un réseau d'assainissement privé (communal) récoltant seulement les eaux de la voirie. Celui-ci transite ensuite par les immeubles privés situés entre le chemin de l'Écharpine et la route de Vernier pour se rejeter dans les canalisations implantées sous la route de Vernier.

Le réseau actuel de collecte des eaux de chaussée se trouve dans l'emprise des travaux nécessaires au remplacement de la canalisation de gaz, ce qui impliquera sa démolition et son renouvellement. En outre, le tracé de ce réseau traversant les parcelles privées situées entre le chemin de l'Écharpine et la route de Vernier n'est pas compatible avec un transfert au réseau d'assainissement secondaire permettant l'évacuation des eaux des biens-fonds privés et son financement par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).



Figure 3 : état du réseau d'assainissement dans le secteur Poussy / Écharpine

## 2.2. Principes du projet de mise en séparatif

Pour établir le projet de mise en séparatif, la Ville de Vernier a prospecté les branchements des biens-fonds privés au printemps 2024. Cela a permis d'identifier les parcelles connectées au réseau d'assainissement actuel du chemin de l'Écharpine.

À la suite de ces prospections, le principe de mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin a été réalisé en étroite collaboration avec l'Office cantonal de l'eau (OCEau). L'étude financée par la présente délibération administrative permettra d'affiner le principe et précisera les caractéristiques des collecteurs qui seront mis en place (diamètre, profondeur, pentes, ...). Le projet consiste en :

- La reconstruction complète de deux collecteurs côté villas (un dédié aux eaux pluviales – EP, un autre dédié aux eaux usées – EU), suffisamment profond pour tenir compte d'une potentielle densification des villas situées au Sud-Ouest du chemin de l'Écharpine ;
- La connexion des grilles de route sur le futur collecteur EP et l'abandon du collecteur privé communal actuel.

### 2.3. Raccordement des biens-fonds privés

Les raccordements des biens-fonds privés situés au Nord-Est du chemin de l'Écharpine sont correctement séparés sur le domaine privé et sont raccordés sur la route de Vernier de manière conforme. Aucuns travaux de mise en conformité ne sont nécessaires, tant sur le domaine privé que sur le domaine public.

En revanche, la campagne de contrôle de conformité des raccordements privés, menée au printemps 2024, a révélé que l'ensemble des biens-fonds situés au Sud-Ouest du chemin nécessite des travaux de mise aux normes de leur réseaux d'évacuation, à la fois sous le domaine public et sous le domaine privé.

Les frais de raccordement liés aux mises en conformité, estimés à CHF 60'000.00 TTC, seront à la charge des riverains conformément à l'article 66 de la L 2.05 (Loi sur les eaux – LEaux-Ge). Une notification aux riverains concernés sera transmise par l'OCEau, en étroite collaboration avec la Ville de Vernier.

En outre, la possibilité de réinfiltrer au moins partiellement les eaux pluviales des biens-fonds situés au Sud-Ouest du chemin sera étudiée. La Ville de Vernier et le FIA prévoient d'apporter l'accompagnement technique nécessaire à la concrétisation de la mise en place de dispositif de rétention-infiltration à l'échelle de chaque parcelle raccordée aux collecteurs du réseau d'assainissement.

Dans cette perspective, les rejets d'eaux pluviales vers les collecteurs du réseau d'assainissement pourront potentiellement être supprimés, ce qui permettra de valoriser ces eaux à la parcelle et réduire les rejets urbains par temps de pluie.

## 3. Autres réseaux souterrains

Une séance de coordination des travaux souterrains aura lieu une fois le mandat d'ingénierie civile adjugé. Elle permettra de déterminer quels réseaux, autres que ceux gérés par la Ville de Vernier, seront à renouveler ou à mettre en conformité.

Aussi, il est déjà intégré à la présente délibération le remplacement des candélabres trop énergivores (principalement ceux situés sur des poteaux en bois) par de nouveaux mâts d'éclairage de type EWO FA 770, conformément aux modèles disposés sur la Commune lors des derniers travaux de réaménagement routiers.



Figure 4 : modèle EWO FA770

Crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'580'000.00 TTC destiné à l'entretien des chemins de Poussy et de l'Écharpine et à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin de l'Écharpine

#### 4. Montant du crédit d'étude et de réalisation

Le montant total pour l'étude et la réalisation des travaux précités est ventilé comme suit :

Prestations	Montant CHF
Prestations d'ingénierie (y.c. études de circulation)	150'000.00
Étude d'infiltration	30'000.00
Prestations topographiques et géotechniques	30'000.00
Frais de laboratoire et suivi environnemental	20'000.00
<i>Chemin de l'Écharpine</i>	
Quote-part des travaux d'enrobés	110'000.00
Mise en séparatif	380'000.00
Mise en conformité des branchements privés	60'000.00
Sac de route	35'000.00
<i>Chemin de Poussy</i>	
Quote-part des travaux d'enrobés	230'000.00
Éclairage public	80'000.00
Autres réseaux souterrains	90'000.00
<b>Total HT</b>	<b>1'215'000.00</b>
Divers et imprévus (20%)	243'000.00
<b>Total HT</b>	<b>1'458'000.00</b>
TVA (8.1%)	118'098.00
<b>Total TTC</b>	<b>1'576'098.00</b>
<b>Montant du crédit</b>	<b>1'580'000.00</b>

Outre le volet des travaux proprement dits, le crédit de réalisation comprendra les prestations d'études d'exécution et la supervision des travaux qui seront réalisées par l'ingénieur civil, assisté par un ingénieur spécialisé en circulation. Leurs prestations seront liées aux phases de projet d'exécution, de suivi de l'exécution et de mise en service, conformément aux normes SIA en vigueur.

#### 5. Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel CHF
31	Charges de biens et services (économie énergie)	-230.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	44'250.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	30'400.00
46	Revenus de transfert	- 19'250.00
<b>Total</b>		<b>55'170.00</b>

La part nette à la charge de la Ville de Vernier relative à l'assainissement (CHF 770'000.00 TTC) sera prise en charge à 100% par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) : le versement se fera sous forme de loyers sur 40 ans (CHF 19'250.00 TTC/an).

Crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'580'000.00 TTC destiné à l'entretien des chemins de Poussy et de l'Écharpine et à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin de l'Écharpine

## 6. Plan pluriannuel des investissements (PPI)

La planification financière intentionnelle prévue dans le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2025 est la suivante :

	<b>Crédit total</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
	CHF TTC	CHF TTC	CHF TTC	CHF TTC
Chemin de Poussy et de l'Écharpine - Aménagement - Étude et réalisation	750'000.00		375'000.00	375'000.00
Chemin de Poussy et de l'Écharpine - Assainissement - Étude et réalisation	830'000.00	150'000.00	340'000.00	340'000.00
Chemin de Poussy et de l'Écharpine - Assainissement - Étude et réalisation – Participation des riverains	-60'000.00			-60'000.00

## 7. Planning intentionnel

La planification intentionnelle des travaux, objets de la présente délibération administrative, est présentée dans le tableau ci-après. Les jalons de réalisation seront concomitants aux travaux de GAZNAT.

<b>Étapes</b>	<b>Période</b>
Établissement du projet d'ouvrage	De février à octobre 2025
Requête en autorisation de construire	D'octobre à décembre 2025
Appel d'offres entreprises	1 <sup>er</sup> semestre 2026 ( <i>Conjointement à GAZNAT</i> )
Réalisation des travaux	2 <sup>e</sup> semestre 2026 - 2027

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif

Vernier, le 4 novembre 2024



## DA 396 – 24.11

### Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

#### **CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 1'580'000.00 TTC DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE POUSSY ET DE L'ÉCHARPINE ET À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN DE L'ÉCHARPINE**

vu les devis estimatifs prévisionnels établis par le Bureau SD INGÉNIERIE modifiés par le Service de l'aménagement ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ... ;

vu l'exposé des motifs ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GEL 2 05) ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

#### **décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 750'000.00 TTC destiné à l'entretien des chemins de Poussy et de l'Écharpine ;
- 2 de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 750'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 750'000.00 TTC relative aux travaux d'entretien au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2028 ;
- 4 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 830'000.00 TTC destiné aux travaux sur le réseau d'assainissement secondaire relatifs à l'entretien constructif des collecteurs du chemin de Poussy et à la mise en séparatif des réseaux du chemin de l'Écharpine ;
- 5 de prendre acte qu'une partie des travaux d'assainissement sera financée par les privés à hauteur de CHF 60'000.00 TTC ;
- 6 de comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 830'000.00 TTC et les recettes pour un montant de CHF 60'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette de CHF 770'000.00 TTC à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 7 d'amortir la dépense nette de CHF 770'000.00 TTC au moyen de 40 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 72.33 dès la fin des travaux estimée à 2028 ;
- 8 de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen du loyer versé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisé en 2028 dans le compte de résultat sous la rubrique n° 72.46.

